

Newsletter

Été 2023

Chères collègues, chers collègues

J'ouvre à nouveau cette newsletter sur le thème "Horizon Europe". Depuis l'échec des négociations pour un accord-cadre avec l'UE, cette question est en effet décisive et il convient de lui trouver rapidement une solution. Pour garantir l'excellence et la compétitivité de la place suisse en matière de recherche et d'innovation, le retour à une association solide et définitive à Horizon Europe est impératif.

Le groupe parlementaire Formation, recherche et innovation (GP FRI) se mobilise lui aussi avec force pour que la Suisse **soit à nouveau pleinement associée à Horizon Europe dans les meilleurs délais**. Le Conseil fédéral doit prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. D'ici là, d'autres mesures appropriées s'imposent pour préserver l'excellence et la compétitivité du pôle suisse de la recherche et de l'innovation.

Je vous invite cordialement à devenir membre de notre GP FRI, afin de vous tenir régulièrement informés des thèmes actuels touchant la formation, la recherche et l'innovation. Lors de notre **prochaine réunion de session du jeudi 28 septembre 2023 sur le thème de la propriété intellectuelle**, nous nous attacherons à mettre en relief toute l'importance de cet aspect déterminant pour la force d'innovation de l'économie suisse fondée sur la recherche.

Je suis particulièrement heureux que nous ayons réussi à convaincre **M. Peter Thomsen, président de l'Institut européen des brevets (EPI), d'être notre conférencier invité**. Ce responsable fraîchement élu du système européen des brevets expliquera comment il souhaite faire progresser l'institution dans les années qui viennent et renforcer la position de pointe de la Suisse sous l'angle du nombre de brevets de classe mondiale.

Lors de la rencontre de session de septembre, nous vous présenterons en outre, s'ils sont disponibles, les résultats du prochain message FRI.

Veillez d'ores et déjà retenir dans vos agendas notre **rendez-vous du printemps 2024: Le ministre de l'éducation, le conseiller fédéral Guy Parmelin** vous présentera alors les points forts du prochain message FRI.

Damian Müller
Conseiller aux États, président du GP FRI

Conséquences directes de la non-association à « Horizon Europe »

Nous ne cessons de signaler ici les répercussions de la non-association actuelle. Un exemple récent est que la Suisse se trouve de ce fait exclue depuis début janvier 2023 des activités et des sessions du forum ESFRI ("European Strategy Forum on Research Infrastructures"). Concrètement, cela signifie que les chercheurs et chercheuses suisses ne pourront pas participer aux programmes et activités européens. L'attrait de la Suisse en tant que site d'activité et recherche s'en trouve affecté.

Procédure de consultation pour la « loi sur le fonds Horizon » et délibérations ultérieures

Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives cantonales [21.327](#) et [21.328](#), des mesures doivent être étudiées en vue d'une association complète de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. La procédure de consultation a pris fin le 15 février 2023. La majorité de ses participants est favorable à la création d'un fonds de transition jusqu'à la pleine association suisse au programme de recherche. Il s'agit d'ouvrir un fonds qui améliore la couverture financière de la recherche helvétique. Cela permettra de créer une base aussi proche que possible de celle d'une association intégrale au programme de recherche. Ce fonds existera jusqu'à ce que la Suisse soit associée à l'ensemble du programme-cadre de recherche et d'innovation européen. Bien que le fonds ne résolve pas le problème, il permet néanmoins une coopération internationale en matière de recherche et favorise l'excellence scientifique de la recherche suisse.

Lors de sa séance de fin mars 2023, la CSEC-E a décidé de suspendre provisoirement la suite des débats sur le projet. Elle espère qu'une "dynamique positive" perceptible dans le dossier de l'UE favorisera la pleine association à Horizon Europe. Si une participation pleine et entière de la recherche suisse à Horizon Europe n'est pas possible prochainement, le fonds Horizon doit au moins garantir que les moyens puissent être engagés de manière judicieuse après 2027.

Dossiers parlementaires et objets du Conseil fédéral pour la session d'été 2023

[23.3130 Ip](#). Les réseaux d'entreprises formatrices, et si on offrait plus de flexibilité à ce modèle qui contribue à soutenir l'économie en formant une relève qualifiée et locale?

CE, mercredi 01 juin

Les réseaux d'entreprises formatrices ont pour objectif de regrouper des entreprises individuelles afin d'offrir une formation professionnelle initiale à des personnes en utilisant des ressources communes. Ainsi les entreprises spécialisées, par exemple, peuvent elles aussi former des apprentis et créer de nouvelles places d'apprentissage, tout en assurant le maintien de places d'apprentissage existantes. Ces réseaux d'entreprises formatrices permettent également d'optimiser l'acquisition des compétences, et de réduire la charge administrative pour les entreprises en accompagnant, soutenant, soulageant et coordonnant la formation à la pratique professionnelle. Ils sont donc garants de la qualité de la formation et contribuent à maintenir un taux de réussite élevé des apprentis.

Actuellement, il existe des réseaux d'entreprises formatrices actifs dans les cantons d'Argovie, de Zoug, de Zurich, de Fribourg et de Neuchâtel, mais ce modèle de réseaux ne figure pas dans les ordonnances du SEFRI sur la formation professionnelle initiale. Les exigences minimales posées aux formateurs (art. 44, al. 1, let. a et b, OFPr) ne tiennent pas non plus compte de l'évolution du marché du travail et de la société.

L'interpellation pose diverses questions relatives à ces réseaux d'entreprises. Le GP FRI salue par principe tout effort visant à faciliter et promouvoir la formation des apprentis. Dans les réseaux d'apprentissage, des synergies peuvent être créées et surtout mises en valeur.

22.067 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

CE, lundi 05 juin

Le projet, adopté par le Conseil fédéral suite à une motion parlementaire visant à modifier la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), entend faciliter l'admission sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers formés dans des hautes écoles suisses, afin de lutter du même coup contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Lors de la session de printemps 2023, le Conseil national a décidé d'étendre cette facilitation d'admission à tous les diplômé-e-s des filières de formation du degré tertiaire, y compris les titulaires d'un brevet fédéral et de diplômes fédéraux, ainsi qu'aux post-doctorant-e-s.

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E), qui s'est à présent penchée sur le projet, ne voit aucune nécessité d'agir, car les autorisations nécessaires peuvent être délivrées dans le cadre des contingents existants. Elle estime aussi que le projet dans son ensemble est contraire à l'article 121a de la Constitution fédérale. Cet article prévoit que le nombre d'autorisations de séjour des étrangers en Suisse est limité par des nombres maximums annuels et des contingents.

Faciliter l'admission de spécialistes de pays tiers formés dans des hautes écoles suisses est important pour l'économie et la science. La dérogation aux nombres maximums annuels d'autorisations de séjour est un instrument important. Compte tenu de la pénurie de personnel qualifié, les diplômés concernés, particulièrement dans les disciplines MINT, doivent pouvoir travailler en Suisse, d'autant plus que notre pays investit beaucoup dans leur formation.

22.3876 Mo. Transparence sur les fonds utilisés et non utilisés du crédit d'engagement "paquet Horizon 2021-2027"

CE, mercredi 07 juin

En 2020, le Parlement a approuvé, dans le cadre du crédit d'engagement "Paquet Horizon Europe", un montant de 6,15 milliards de francs pour la participation de la Suisse au programme européen "Horizon Europe" entre 2021 et 2027. La non-association change toutefois la logique de financement de façon fondamentale. En 2021, des reliquats de crédits de 665 millions de francs sont apparus et d'importants changements sont à prévoir concernant les crédits de paiement dans le cadre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Cette situation réduit la transparence et rend la vue d'ensemble difficile.

La motion charge le Conseil fédéral de dresser un tableau de bord actualisé en permanence afin de garantir la transparence sur l'utilisation et la non-utilisation des ressources financières. Le GP FRI soutient les efforts visant à une plus grande transparence et demande donc au Conseil des Etats de suivre le Conseil national en adoptant cette motion.

21.4214 Mo. Non-association à Horizon 2021-2027. Compléter les mécanismes prévus pour assurer l'avenir de la recherche et de l'innovation en Suisse

CN, lundi 12 juin ou mardi 13 juin

L'objectif de la Suisse doit rester l'association pleine et entière au programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne (Horizon). Pour garantir l'attractivité de la recherche et l'innovation, les mécanismes de substitution prévu dans le cadre du Paquet Horizon 2021-27 (**20.052**) ne sont pas suffisants. Dans l'attente d'une issue positive, le Conseil fédéral est chargé de compléter ces mécanismes pour combler les manques créés par l'exclusion du programme de l'UE.

La motion demande au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires, en particulier dans les domaines des technologies quantiques, de la recherche spatiale et des technologies numériques clés, dont la promotion devrait également mettre l'accent sur le soutien aux PME. Nous appuyons ces efforts et prions le Conseil national d'adopter la motion.

21.4320 Po. Promouvoir activement le dialogue entre milieux scientifiques et politiques

CN, lundi 12 juin ou mardi 13 juin

Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport montrant comment le dialogue institutionnel entre la science et le monde politique peut être renforcé et durablement confirmé. Dans ce contexte, les modèles de conseil politique scientifique d'autres pays doivent aussi être analysés et évalués. L'expertise scientifique est essentielle pour trouver des solutions aux défis de la société. Nous soutenons donc le postulat et demandons au Conseil national de l'accepter.

21.4348 Po. Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux

CN, lundi 12 juin ou mardi 13 juin

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la CDIP (Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique), d'examiner la manière dont la pensée et l'action entrepreneuriales dans les écoles professionnelles (PAE) sont inscrites dans le système éducatif suisse. Il étudiera également où et comment une plus large place pourrait être accordée au développement des compétences entrepreneuriales et la manière celui-ci pourrait être mieux coordonné à l'échelle de l'ensemble du système éducatif. Il fera porter son analyse aussi bien sur les niveaux de formation qui relèvent de la compétence du Conseil fédéral que sur ceux qui sont du ressort des cantons et rendra compte de ses conclusions dans un rapport. C'est aussi grâce à son capital humain que la Suisse est leader mondial dans le domaine de l'innovation. Pour maintenir sa position avantageuse, le postulat mérite d'être soutenu.

21.4621 Po. Quelles mesures pour promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la recherche?

CN, lundi 12 juin ou mardi 13 juin

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il passera en revue les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la recherche ces prochaines années. Il étudiera en particulier la manière de compenser le fait que la Suisse ne soit plus associée au programme de stimulation Horizon.

Outre ses effets négatifs en matière d'égalité, la situation actuelle de non-association incite des chercheurs de haut niveau à s'éloigner du pôle suisse de la recherche. Le GP FRI approuve donc l'objectif du postulat et demande au Conseil national de l'adopter.

Rencontre de session du GP FRI de septembre 2023

Réunion du GP FRI du jeudi 28 septembre 2023

« La propriété intellectuelle et le rôle de la Suisse »

Jeudi 28 septembre 2023, dès 12h30 (lunch) jusqu'à 14h30
Hotel Bellevue Palace, Berne

Début de la manifestation: 13h20

Programme

Dès 12h30	Apéritif et lunch
13h20	Salutation et introduction , par le Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI
13h30	Exposé: « La propriété intellectuelle en Suisse et sur le plan international: fondement de notre capacité d'innovation » Par Peter R. Thomsen, président de l'Institut européen des brevets (EPI)
14h00	Questions et discussion
14h15	Résumé et perspectives du message FRI , par le Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI
14h30	Clôture et réseautage

Je me réjouis beaucoup de pouvoir saluer votre présence à tous lors de notre séance du 28 septembre.

Nous accueillons volontiers dès aujourd'hui vos inscriptions via info@pgbfi.ch.

Groupe parlementaire pour la formation, la recherche et l'innovation GP FRI

Nordstrasse 15 - Case postale

CH-8021 Zurich

Téléphone +41 44 368 17 11

E-mail info@pgbfi.ch

Internet www.pgbfi.ch